

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 24 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DDEEES 254** Présentation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2010 de la Mission Vital'Quartier 2 confiée à la SEMAEST.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1524-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300 – 4 et 5;

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les SEM et notamment son article 5 ;

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) établi pour l'exercice 2010, comportant :  
l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie, le bilan des locaux maîtrisés  
par la SEMAEST ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 6 octobre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 4 octobre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le compte-rendu annuel pour l'exercice 2010 présenté par la SEMAEST ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la mission Vital'Quartier 2 pour l'exercice 2010 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve le compte-rendu annuel à la collectivité établi pour l'exercice 2010 de la mission Vital'Quartier 2 conclue entre la Ville de Paris et la SEMAEST, joint à la présente délibération et l'état prévisionnel des produits et des charges et le plan de trésorerie, ainsi que la liste des locaux maîtrisés par la SEMAEST au 31 décembre 2010, joints en annexe dudit compte-rendu annuel.